

POURQUOI, est-ce important ...

... de remettre tous mes médicaments ?

Pour éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

... de prendre uniquement les médicaments prescrits par le médecin et donnés par l'infirmier(e) ?

Car des réactions entre les médicaments ou avec votre état de santé peuvent exister et pourraient entraîner de graves complications.

A QUI m'adresser...

... à l'hôpital, si je souhaite signaler un élément en lien avec les médicaments ?

A l'équipe **infirmière, médicale et pharmaceutique**.

Par exemple, si vous avez des difficultés particulières pour prendre votre traitement (avaler les comprimés, mauvais goût d'un sirop, douleur insuffisamment maîtrisée, changement de votre état de santé tels que vomissements, frissons, diarrhées...)

Je n'hésite pas à demander des informations complémentaires sur mes médicaments.

... de retour à domicile, si j'ai des questions sur mon nouveau traitement ?

A votre médecin traitant. Celui-ci aura reçu le compte-rendu de votre hospitalisation et saura répondre à vos questions.

Vous pouvez également demander conseil à **votre pharmacien**.



Rédacteur : Groupe de travail Pharmaciens IDE
Approbateur: Dr ML. MAESTRONI 19/01/2023



Bien informé

Mieux protégé

Mes médicaments à l'hôpital



Vous allez être hospitalisé(e) ou vous êtes hospitalisé(e)

Des questions sur vos médicaments ?

Voici quelques réponses !

Ref : IT/DIP/CMEDMS/002/B
19/01/2023

Date d'application
19/01/2023

A L'ENTRÉE

Dois-je apporter mes ordonnances ?

OUI !

- Apportez vos dernières ordonnances (médecin traitant et médecins spécialistes, comme le cardiologue ou l'ophtalmologiste par exemple).



- Remettez vos ordonnances à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous.

- Signalez au médecin tout autre traitement acheté sans ordonnance que vous prenez régulièrement (plantes, anti-inflammatoires, antidouleurs, compléments alimentaires...).

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances en cours.

Que dois-je faire, si j'ai apporté des médicaments avec moi ?



- Remettez tous vos médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission.

- Vos médicaments seront isolés à votre nom et conservés dans un lieu sécurisé et adapté (la pharmacie du service).

Pas d'inquiétude, vos traitements vous seront rendus en fin de séjour, s'ils sont poursuivis.

PENDANT L'HOSPITALISATION

Quel traitement vais-je recevoir pendant mon séjour à l'hôpital ?



- Le médecin qui s'occupe de vous adapte votre traitement à votre état de santé.
- L'équipe pharmaceutique de l'hôpital dispense les médicaments prescrits.
- Les médicaments vous sont distribués et administrés par l'infirmier(e) du service.

Il est possible que certains de vos médicaments habituels soient remplacés par des médicaments équivalents ou des médicaments génériques, dont l'efficacité est comparable mais qui peuvent être différents par la forme, la couleur, le nombre, la présentation.

Tous les médicaments dont j'ai besoin seront-ils fournis ?

OUI, par la pharmacie de l'hôpital.

- Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, les médicaments que vous avez apportés pourront être utilisés le temps que l'hôpital les commande (afin d'éviter toute interruption de traitement).
- Ils seront néanmoins gérés et distribués par l'infirmier(e).

Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ?

NON



- Remettez-les à l'infirmier(e) de votre service.

A LA SORTIE

Quel traitement ?

- A la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie, adaptée à votre état de santé.
- Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.

Lisez la nouvelle ordonnance avant de quitter l'hôpital et n'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.



Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

Va-t-on me restituer mes médicaments personnels ?

OUI

- L'infirmier(e) vous rend vos médicaments en conservant ceux qui ne sont plus prescrits, avec votre accord.
- Ils seront détruits à l'hôpital.
- Ils pourraient en effet, être nocifs pour votre santé s'ils sont continués par erreur.

DE RETOUR A MON DOMICILE

Que dois-je faire de mon ancien traitement ?



- Il est important de suivre le nouveau traitement car il est adapté à votre état de santé.
- A domicile, s'il vous reste des médicaments qui ont été arrêtés au cours de votre hospitalisation, ils ne vous sont plus utiles.

LE BON GESTE :

Rapportez-les à votre pharmacien de ville.